

# La conspiration de Compesières : le patois et la satire politique au XVIIe siècle à Genève

Autor(en): **Frutiger, Olivier**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Bulletin de la SHAG : revue annuelle de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève**

Band (Jahr): **22 (1992)**

PDF erstellt am: **16.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1002521>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# LA CONSPIRATION DE COMPESIÈRES: LE PATOIS ET LA SATIRE POLITIQUE AU XVII<sup>e</sup> SIÈCLE À GENÈVE<sup>1</sup>

par Olivier FRUTIGER

---

Avec l'avènement des Etats-Nations à l'époque moderne, le combat politique s'enrichit d'un genre littéraire fort prisé aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, le texte polémique et satirique. Les sources en dialecte qui alimentent l'invective, et la *Conspiration de Compesières* s'inscrit dans ce courant, constituent une originalité à double titre. D'une part, le patois, symbole d'une culture de l'oralité, accède paradoxalement à l'écrit, alors même que les élites engagent à son encontre un processus d'éradication. A mesure que l'entreprise de moralisation des comportements et de «civilisation des moeurs» progresse, la culture populaire, et son vecteur, le dialecte, suscitent le dédain, l'incompréhension et une volonté d'acculturation mise en évidence par Robert Muchembled pour la France du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>2</sup>.

D'autre part, alors que le patois incarne plutôt un mode d'expression rustique, langage du petit peuple des champs, la *Conspiration de Compesières* représente une source écrite et urbaine. A la différence de la campagne, la ville connaît dès cette période plusieurs tentatives visant à éclipser l'idiome de l'espace public. Ainsi, le 15 mai 1668, la Compagnie des Pasteurs enjoint-elle les régents du Collège de veiller à ce que les enfants des basses classes parlent français et non savoyard<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Texte revu d'une communication présentée à la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, le 10 décembre 1992.

<sup>2</sup> Robert MUCHEMBLED, *L'invention de l'homme moderne*, Paris, 1988, pp. 136-153.

<sup>3</sup> Eugène RITTER, *Recherches sur le Patois de Genève*, Genève, 1875, p. 22.

De même dans le domaine judiciaire, le Registre du Conseil du 28 septembre 1703 ordonne aux huissiers de l'Audience de clamer leurs publications en français et *non* «en langue patoise»<sup>4</sup>.

Cette communication cherche modestement à relativiser le rôle marginal qu'on attribue aujourd'hui au dialecte genevois par une source quelque peu oubliée, reflétant le point de vue d'un citadin des années 1690, alphabétisé, mais dépositaire d'une culture populaire menacée par différents pouvoirs politiques et religieux. Après une présentation succincte du franco-provençal au travers du prisme genevois, nous essaierons d'analyser la genèse de la *Conspiration de Compesières* et l'intérêt d'un tel type de source pour la compréhension des affrontements politiques et socio-économiques dans la Genève de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle.

### **Le franco-provençal: généralités et spécificités genevoises**

Genève représente le seul canton romand qui se soit choisi pour hymne national un chant en patois, alors même que la langue vernaculaire appartient au passé. Le patois genevois fut parlé *intra-muros* jusqu'à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle et perdura jusque dans l'entre-deux-guerres dans la campagne genevoise. Lorsque Oscar Keller édite le «Cé qu'é laîno» en 1931, il dresse un constat inéluctable:

«Avec les représentants de la génération qui s'en va disparaîtront aussi les rares patoisants genevois. Disséminés dans quelques recoins paisibles de la campagne, ils sont maintenant les seuls à pratiquer encore la langue de leurs pères»<sup>5</sup>.

Il semble bien révolu ce temps où l'on pouvait différencier un habitant du quartier de la Madeleine d'un habitant de derrière le Rhône simplement à son accent<sup>6</sup>, mais il convient de rappeler que le dialecte a

---

<sup>4</sup> Eugène RITTER, *ibidem*.

<sup>5</sup> Oscar KELLER, *La chanson de l'Escalade de Genève*, Genève, 1931, p. 7.

<sup>6</sup> Philippe PLAN, *La conspiration de Compesières*, Genève, 1870, p. 8.

constitué des siècles durant la langue usuelle et quotidienne des Genevois. Ainsi, loin de représenter le jargon des seules classes laborieuses, le patois fut arboré dans la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle par des lettrés comptant parmi l'élite éclairée de la cité.

A l'instar du mouvement des Félibriges créé par Frédéric Mistral pour promouvoir le provençal, une partie des intellectuels genevois sembla séduite par des aspirations renaissantistes de l'idiome. Le conservateur de la Bibliothèque publique et universitaire Philippe Plan, le peintre Joseph Hornung ou l'homme politique Salomon Cougnard se réapproprièrent une langue abandonnée au peuple. L'étude de leurs motivations reste à faire, mais cette tentative semble circonscrite à des échanges épistolaires. Il est symptomatique de constater que lorsque Philippe Plan publie en 1870 la première édition de la *Conspiration de Compesières*, il juge superflu d'adjoindre à son texte une traduction, certain que le niveau de compréhension demeure satisfaisant.

On néglige souvent l'importance du bilinguisme genevois qui alimenta pendant quatre siècles aussi bien la sphère privée que l'espace public, et ce dans toutes les couches de la société. L'historien de la cité a eu tendance à éclipser l'usage du dialecte et à le confiner dans un registre festif commémorateur du glorieux épisode de l'Escalade. Dissipons toute équivoque quant à la définition même du mot: le patois est une langue à part entière qui présente la particularité de ne s'être pas imposée politiquement<sup>7</sup>.

Le patois genevois se rattache à l'aire franco-provençale qui couvre la Suisse Romande — excepté le Jura — la Savoie, le Lyonnais, la Bresse, le Bugey, le Forez, une partie du Dauphiné, la Vallée d'Aoste et les vallées du Piémont au sud du Grand-Paradis<sup>8</sup>. La langue parlée à Genève présentait les mêmes traits phonétiques et lexicaux que les parlers voisins de Haute-Savoie. Capitale naturelle et historique de l'avant-pays savoyard, il était logique que Genève partageât avec celui-ci une identité linguistique.

---

<sup>7</sup> Louis-Jean CALVET, *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*, Paris, 1974, p. 54. Par commodité, forcément réductrice, les substantifs «patois, dialecte, idiome et langue» seront employés indifféremment.

<sup>8</sup> Pour une définition plus approfondie, se référer à l'article de Gaston TUAILLON, «Le francoprovençal, progrès d'une définition», in *Le Centre d'études francoprovençales René Willien*, Aoste, 1983.

Le domaine franco-provençal n'a jamais enregistré une littérature aussi prestigieuse que celle développée par les Troubadours occitans. Toutefois, une écriture dialectale apparaît dès la fin du Moyen-Age. Des registres de comptes dauphinois témoignent d'un usage administratif de la langue<sup>9</sup>. Dès le XVI<sup>e</sup> siècle fleurissent à Lyon, Chambéry, Grenoble, Fribourg et Genève de nombreux mystères, Noëls, ainsi que des fables profanes volontiers satiriques et polémiques<sup>10</sup>.

Le premier texte dialectal genevois dont nous ayons conservé la trace remonte à 1534, au début de la Réforme. Il s'intitule la «Chanfon de la Complanta é désolafion des paîtré». Cette chanson de 13 couplets se présente sous la forme d'une violente diatribe à l'encontre de l'évêque<sup>11</sup>. Le deuxième texte porte la date du 27 juin 1547. Ce pamphlet politique fut placardé en chaire dans la cathédrale Saint-Pierre par son auteur présumé Jacques Gruet<sup>12</sup>. Il attaquait le gouvernement théocratique de Calvin, de plus en plus austère et répressif, traitant le virulent prédicant du Consistoire, Abel Poupin, de «gros pansu» et les ministres du culte de «foutus prêtres renégats»! Revendiquant la souveraineté du peuple de Genève, ce brûlot valut évidemment la peine de mort à son auteur. Exprimant également la volonté de rester maître chez soi, le «Cé qu'é laîno» de 1602 raille la piteuse tentative d'invasion de la ville par le duc de Savoie<sup>13</sup>.

On peut avancer que l'usage écrit du patois à Genève apparaît à une époque où la communauté genevoise cherche à asseoir sa propre autonomie et à s'émanciper des carcans politique et religieux. Carcan religieux lorsqu'il s'agit de se débarrasser de la religion catholique et de son

---

<sup>9</sup> Jacques MOURIER, «Langue vulgaire et pénétration du français en pays rhônalpin (XII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)», in *Inventer le monde, Bulletin du musée dauphinois*, Grenoble, 1990, pp. 23-46.

<sup>10</sup> Nicolas MARTIN, *Noelz et chansons nouvellement composez tant en vulgaire francoys que savoysien dict patois par Nicolas Martin musicien en la cité Saint-Jean de Morienne en Savoye 1555*, réimpr. de l'édition de Paris, 1883, Genève, 1969. Voir aussi Simone ESCOFFIER et Anne-Marie VURPAS, *Textes littéraires en dialecte lyonnais (XVI<sup>e</sup>-XVII<sup>e</sup> siècles)*, Paris, 1981. Anne-Marie VURPAS, *Moqueries savovardes, Monoloques Polémiques et comiques en dialecte savoyard de la fin du XVI<sup>e</sup> siècle*, Lyon, 1986.

<sup>11</sup> Eugène RITTER, «Chanfon de la complanta et désolafion dé paîtré», in *Mélanges Chabaneau*, Genève, 1907, pp. 191-196.

<sup>12</sup> Jules JEANJAQUET, «Le placard de Jacques Gruet», in *Bulletin du glossaire des Patois de la Suisse Romande*, 12 (1913), pp. 54-68.

<sup>13</sup> Pour la meilleure édition du texte, se référer à André BURGER, *Cé qu'é laîno chanson sur l'Escalade de Genève en lengage savoyard (sic)*, Genève, 1952.

représentant le Prince-évêque. Carcan religieux toujours lorsque Calvin contribue à restreindre l'action directe du peuple par la promulgation des édits politiques de 1541 puis de ceux de 1543<sup>14</sup>. Un Jacques Gruet s'insurge pour rappeler au gouvernement que le peuple entend conserver ses récentes prérogatives. Carcan politique enfin, lorsque le duc de Savoie, animé de prétentions hégémoniques, attend à l'indépendance de la cité.

Autrement dit, le patois genevois devient un instrument politique rappelant à l'ordre les personnages qui constituent une menace politique ou religieuse. Certains Genevois lettrés s'érigent en porte-parole de la *vox populi* pour revendiquer l'attachement du peuple à sa souveraineté. Ils s'expriment en patois, langage de la rue, avec le sentiment que «leur» langue se prête davantage que le français à la satire, à la contestation d'un ordre établi par les puissants. Railler le Prince-évêque ou le Duc Charles-Emmanuel en dialecte signifie évidemment les rabaisser, réaffirmer une conscience identitaire et patriotique en même temps que traduire une volonté d'agrégation à la communauté.

Nulle part ailleurs qu'à Genève dans le domaine franco-provençal, cette littérature dialectale fondée sur la moquerie n'a connu un tel succès. Le patois sert à se moquer de son voisin, le «Cé qu'é laîno» en constitue une belle illustration. Mais un autre exemple de médisance entre la ville réformée et son arrière-pays savoyard, rural et catholique, nous est fourni avec la *Conspiration de Compesières*.

### ***La Conspiration de Compesières: un texte frondeur***

Il existe une première édition de la *Conspiration* datant de 1870, mais celle-ci présente deux défauts majeurs: l'absence de traduction qui rend ce texte inaccessible aux non-patoisants et une transcription peu rigoureuse. Faute de pouvoir se référer à un original perdu, composé selon toute vraisemblance au début de l'année 1696, force est de recourir à deux copies manuscrites, datant de la première moitié du

---

<sup>14</sup> Paul-Edmond MARTIN, *Histoire de Genève des origines à 1798*, vol.1, Genève, 1951, p. 240 et sqq.

XVIII<sup>e</sup> siècle<sup>15</sup>. Sur l'une d'elles, il est fait mention de deux titres instructifs, «L'entreprise des curés contre Genève», et «Les nourmes de Jean Mussard orfèvre»<sup>16</sup>. Lorsque Philippe Plan publie la chanson en 1870, il ignore l'existence du manuscrit Rilliet, et baptise son texte «Conspiration de Compesières» puisque l'intrigue se déroule dans cette commune. Cette appellation sera conservée ici par commodité.

La chanson comporte 182 strophes de quatre décasyllabes ainsi qu'une sorte de conclusion burlesque sur l'auteur. Le tout forme un ensemble de 740 vers et peut se chanter sur l'air du «Cé qu'é lâno». Inutile de souligner l'intérêt qu'un texte aussi long peut susciter pour les dialectologues car nous sommes en présence d'une langue assurément riche, au verbe truculent.

La *Conspiration de Compesières* décrit un projet d'invasion de Genève au mois d'octobre 1695 par les curés des paroisses catholiques voisines de l'avant-pays savoyard et gessien qui espéraient bien ramener la cité de Calvin dans le giron catholique. L'auteur place ces prêtres dans des situations souvent grotesques pour accroître encore le ridicule de leurs prétentions. Ce texte satirique est divisé en trois parties qui correspondent aux trois étapes de cette journée d'octobre. La fable débute par la description du voyage et des moyens de transport cocasses utilisés par les prêtres pour se rendre à Compesières. La seconde partie est consacrée à la discussion des moyens à mettre en oeuvre pour nuire aux irréductibles réformés. La chanson se termine par l'affrontement de ces curés cupides, préoccupés par les seuls bénéfices qu'ils pourront retirer du rétablissement du catholicisme à Genève. L'auteur en profite pour dénoncer l'intolérance et l'obscurantisme de l'Église catholique.

Si ce projet d'invasion semble fictif, l'auteur a cependant bâti sa trame autour d'événements historiques attestés, tels le blocus économique de Genève, les exactions d'un des protagonistes de l'histoire, Marc Dupuy, et l'affaire de la chapelle du Résident de France à Genève.

Malgré l'indication du manuscrit Rilliet «Les nourmes de Jean Mussard orfèvre», rien ne prouve en définitive que ce dernier soit bien

---

<sup>15</sup> L'une d'elles est conservée à la Bibliothèque Publique et Universitaire sous la cote Manuscrit français 377. L'autre appartient à la famille RILLIET et n'est pas consultable. On en trouve mention in Louis GAUCHAT, Jules JEANJAQUET, *Bibliographie linguistique de la Suisse Romande*, vol. 1, Neuchâtel, 1912, pp. 175 et 186.

<sup>16</sup> Nourme signifie «litanie, vieux conte», in Jean HUMBERT, *Glossaire genevois*, réimpr. de l'édition de 1851, Genève, 1983, p. 62.



l'auteur de la chanson. Nous avons pris le parti de suivre l'assertion du copiste du XVIII<sup>e</sup> siècle. Quel intérêt aurait-il eu à attribuer à un autre la paternité de ce texte? Un Jean Mussard, orfèvre, a effectivement vécu au moment des événements décrits. Il naît en 1644 à Genève, d'un père citoyen et déjà orfèvre<sup>17</sup>. Après un apprentissage de trois ans, il reprend le métier de son père et exerce rue des Orfèvres. Il s'oppose à son frère en 1685 au sujet du recouvrement de créances communes. Mussard épouse en 1672 Lydie Naville et se retrouve ainsi allié à l'une des familles les plus en vue de la République. Comme nombre de Genevois à l'époque, il était aussi propriétaire de plusieurs terres enclavées en Savoie, à Carouge et à Pinchat, desquelles il tirait une partie de ses subsistances. Mussard aurait donc une cinquantaine d'années lorsqu'il composerait la chanson début 1696. Il décède en 1703, à l'âge de 59 ans.

L'aisance honnête de cet orfèvre le situe à mi-chemin entre les dominants et les dominés. Bien que citoyen et membre du Conseil des Deux-Cents, il n'appartient pas à la classe restreinte des professions intellectuelles (médecins, avocats, pasteurs...) qui président aux destinées de la cité. Mais, propriétaire de son atelier, il domine les salariés louant leur seule force de travail. La mentalité et le style de vie de ce maître-artisan le rangent parmi la couche la plus aisée du peuple avec lequel il partage des activités fondées sur le travail manuel<sup>18</sup>.

La *Conspiration de Compesières* permet d'illustrer les résistances populaires face aux mécanismes d'acculturation déployés par les élites au XVII<sup>e</sup> siècle. Robert Muchembled a montré la distanciation de plus en plus manifeste de la classe dominante face à un peuple ne partageant plus les mêmes références culturelles<sup>19</sup>. Cette désynchronisation est accrue encore par l'usage d'un dialecte étymologiquement barbare, échappant à tout contrôle et ne favorisant donc pas l'adoption des nouvelles normes civilisatrices et moralisatrices.

Mussard aurait pu tout aussi bien employer le français, langage policé, pour distiller sa diatribe politique, mais il choisit délibérément le patois. La richesse de sa verve et la recherche de la rime attestent d'une

---

<sup>17</sup> Pour les références biographiques, cf. Claude BARBIER et Olivier FRUTIGER, *La conspiration de Compesières*, Annecy, 1988, pp. 16-25.

<sup>18</sup> Benoît GARNOT, *Le Peuple au siècle des Lumières. Echec d'un dressage culturel*, Paris, 1990, p. 22.

<sup>19</sup> Robert MUCHEMBLED, *op. cit.*, p. 44.



utilisation quotidienne et d'un souci de réappropriation de la langue. En privilégiant l'idiome, il place la controverse à un niveau populaire, écartant par là-même les édiles. Pour lui, le peuple de Genève n'entend pas qu'on lui dicte ses choix de société, et le fera savoir par le moyen d'expression qui incarne la légitimité la plus archaïque, le patois, langue des pères.

L'auteur attaque les instruments mêmes de l'oppression et de l'acculturation, le clergé catholique, et l'État, représenté ici par une France hégémonique et belliciste<sup>20</sup>. En faisant dialoguer en patois les prêtres et le représentant de la France, alors même que ceux-ci n'y recouraient pas dans la réalité, Mussard accentue l'effet de dépréciation et de dérision à l'encontre des gens de pouvoir. Bien plus, il leur renvoie toutes les tares dont on affuble le peuple au XVII<sup>e</sup> siècle, la grossièreté, la cupidité, l'inculture, la primitivité et la rusticité des moeurs. Il relativise le sentiment de supériorité affiché par les élites en brandissant précisément des valeurs rejetées par ces dernières.

Ce refus de la contrainte s'exprime également chez l'auteur par une affirmation de la culture traditionnelle. L'analyse de son discours permet de souligner l'adhésion à des mentalités typiquement populaires que les dominants essaient d'extirper tout au long de ce XVII<sup>e</sup> siècle. La *Conspiration de Compesières* offre de nombreuses allusions scatologiques et sexuelles attentatoires à l'ordre moral:

**Sare onco mio (...) de quemanci pet copa lou coillon (...) Satra louz omou, anpassi d'angendra, et pet le fenné, y lé fudret bocla**

Ce serait encore mieux (...) de commencer par leur couper les couilles (...) Châtrer les hommes, les empêcher d'engendrer, et pour les femmes, il faudrait leur mettre une boucle (st.92-93).

**A mon avi, y'a de la conséquencé a conserva é fenné leu pedancé. Y vadret mio s'etré cassa le co qu'effaroussi on pari animo**

A mon avis, il y a de la sagesse à conserver aux femmes leur pitance. Il vaudrait mieux s'être cassé le cou que d'effaroucher un pareil animal (st.98).

---

<sup>20</sup> Robert MUCHEMBLED, *op. cit.*, p. 462.

**Le bio Dupoi qu'avai fay le conplo, de gran argoi, se confla quem'on bo, se bin se bo que, montan su sa rossé, pet s'en alla, é caqua dian sé soffé. To lou pe fin vegnan pet l'anmenna, son moutardi lou pregnai pet le na**

Le beau Dupuy, qui avait fait le complot, devant cette envolée, se gonfla comme un crapaud, tant et si bien que, montant sur sa rosse, pour s'en aller, il chia dans ses chausses. Les plus fébriles venant pour l'escorter, son pot à moutarde les saisit à plein nez (st.131-132).

Les références à l'étron et à la sexualité ne sont plus admises par les élites du XVII<sup>e</sup> siècle et renvoient à l'indicible et à l'inconvenance<sup>21</sup>. La rupture n'est en revanche pas consommée dans le peuple, toujours sensible aux accents triviaux d'une littérature grivoise qui fit florès au Moyen-Age et au XVI<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>.

Une autre forme de résistance à la moralisation des comportements est décelable dans le recours à la violence verbale et physique. La violence se définit au XVII<sup>e</sup> siècle comme «une manière d'être et de concevoir les rapports sociaux, entre individus, entre professions, et même d'une classe d'âge à une autre»<sup>23</sup>. Sur fond d'honneur bafoué, les prêtres revanchards réunis à Compesières escomptent bien rétablir la religion catholique à Genève d'où on les chassa, et recouvrer tous les biens et bâtiments dont on les spolia à la Réforme, au besoin par la force:

**Y fudré etré traitré a netron ray, traitré a l'evéqué et traitre a noutra lai que perdena a celem de Zenneva**

Il faudrait être traître à notre roi, traître à l'évêque et traître à notre loi, pour pardonner à ceux de Genève (st.117-118).

**Lou vet-on pa seffi queman dé béqué, u tan passa, et lou moannou et l'évéqué? Lou vet-on pa seffi de leu maison louz ancoura, lou paître et lou clerzon?**

---

<sup>21</sup> Robert MUCHEMBLED, *op. cit.*, pp. 146-147.

<sup>22</sup> Benoît GARNOT, *op. cit.*, p. 140.

<sup>23</sup> Benoît GARNOT, *op. cit.*, pp. 183-184.

Ne les vit-on pas chasser comme un troupeau de bêtes, aux temps passés, et les moines et l'évêque? Ne les vit-on pas chasser de leurs maisons les curés, les prêtres et les enfants de chœur? (st.119).

**Que ne firont-ay pa a netrou paré? Louz ont-ay pa pandu queman dé larré? Et poi on di qu'i lou fo pardena? La langa u cu que dinse vu parla**

Que ne firent-ils pas à nos pères? Ne les ont-ils pas pendus comme des voleurs? Et on dit qu'il faut leur pardonner? La langue au cul à celui qui veut parler de la sorte (st.123).

**Y'et orandray qu'en fo prendré vangencé. No sarion to, morbleu, de gran coyon pet essapa tan bella ocasion**

C'est maintenant qu'il faut prendre vengeance d'eux. Nous serions tous, morbleu, de grands couillons pour laisser échapper une si belle occasion (st.124).

Ne parvenant pas à s'entendre sur l'attribution des bénéfices liés au rétablissement futur du catholicisme dans la cité de Calvin, tous ces curés vénaux sont prêts à en découdre à coups de poings pour préserver leurs intérêts personnels:

**Z'y aray par (...), se z'i devou lassi mou genitoirou! Magra lou fou avoi leu barragoin, y fo voaidi la cosa a cou de poin**

J'y aurai ma part aussi (...), même si je devais y laisser mes couilles! Malgré les fous avec leur baragouin, il faut régler l'affaire à coups de poings (st.160).

Par son discours perméable à la violence, à la scatologie et à la sexualité, l'auteur de la *Conspiration de Compesières* illustre bien la permanence de comportements spécifiquement populaires, et le clivage qui s'instaure avec les classes dominantes engagées dans un processus de civilisation des mœurs<sup>24</sup>.

---

<sup>24</sup> Robert MUCHEMBLED, *op. cit.*, p. 457.

De même, à l'analyse du contexte politique et socio-économique à Genève à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, il est loisible de comprendre les motifs d'exaspération qui pousseront l'auteur à franchir le pas de l'écriture.

### **Une crise frumentaire, économique et politique**

Les crises de subsistances de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle comptent parmi les plus sévères qu'ait connu l'Europe d'Ancien Régime<sup>25</sup>. La moisson de 1692 se révèle peu abondante et fournit à peine le blé pour la semence. Comme toujours en cas de pénurie alimentaire, interdiction est promulguée dans le pays de Gex et en Savoie de ravitailler Genève. Le roi de France et le duc de Savoie empêchent l'écoulement des récoltes sur les marchés genevois afin de protéger leurs propres sujets de la disette. Il n'est plus question d'alimenter une ville étrangère, de surcroît réformée. Conséquence directe de ce protectionnisme, Genève connaît une extraordinaire cherté du blé qui passe de 42 florins en avril 1693 à près de 100 florins en novembre<sup>26</sup>.

La récolte de 1693, de nouveau médiocre, affecte non seulement la Savoie, mais aussi la Bourgogne et l'Alsace, les deux provinces nourricières de Genève par temps de disette. La Chambre des Blés doit alors s'assurer d'autres sources d'approvisionnement. Dès février 1693, François Fatio entreprend des négociations en vue d'acheminer du blé d'Italie et de «Barbarie»<sup>27</sup>. Mussard mentionne ces événements, il parle de «grande cherté» (st.13) et évoque le blé salvateur de Barbarie (st.172):

**Quan voutron bla vo noz avi cassia, y noz en et vegnu de Barbeiria.  
Celeu servuzou on-z-u de bio écu que pet malissé voz avi perdu**

Quand vous nous avez refusé votre blé, il nous en est venu de Barbarie. Ces sauvages ont eu de beaux écus que par méchanceté vous avez perdus.

---

<sup>25</sup> Anne-Marie PIUZ, Liliane MOTTU-WEBER et al., *L'économie genevoise de la Réforme à la fin de l'Ancien-Régime: XVI-XVIII<sup>e</sup> siècle*, Genève, 1990, p.372.

<sup>26</sup> *Ibidem*.

<sup>27</sup> La Barbarie correspondait anciennement aux pays du Maghreb. Le blé de 1693 provient selon toute vraisemblance de Tunis. cf. Anne-Marie PIUZ, Liliane MOTTU-WEBER, *op. cit.*, p. 377.

Ces faits sont toutefois relatés avec un certain décalage puisque l'auteur écrit début 1696 et évoque la crise de 1693. De fait, tout au long du «Grand siècle», la peur de la faim demeurant réelle, Mussard conserve en mémoire l'idée que l'on puisse se nourrir de terre pour tromper sa faim (st.103). Piero Camporesi confirme ces sinistres extrémités à l'époque de la guerre de Trente ans<sup>28</sup>.

La conjoncture économique se dégrade pareillement en cette fin de XVII<sup>e</sup> siècle. La crise frappe avec intensité le secteur de la dorure et de l'orfèvrerie. Les marchands genevois assistent impuissants à la fermeture des marchés allemands, alsaciens et francs-comtois. De plus, les persécutions de Louis XIV contre les protestants acculent ces derniers à l'exode et à un afflux massif à Genève. Alfred Perrenoud estime à près de 5000 le nombre de réfugiés français en ville entre 1688 et 1694<sup>29</sup>.

Le dénombrement opéré en 1693, en pleine disette, recense 3300 réfugiés sur les 16 000 habitants que comptait la ville. Or, les deux tiers des nouveaux venus sont artisans et travaillent dans le textile, l'horlogerie et les industries d'art<sup>30</sup>. Malgré le protectionnisme des métiers genevois, les nouveaux arrivants ouvrent boutique et viennent aggraver, par leur concurrence, une situation économique déjà engorgée.

Il n'est pas étonnant dans ces conditions qu'un nombre élevé de citoyens artisans s'estiment menacés dans leur existence même. Une pétition réunissant 215 marchands bourgeois en octobre 1696 dénonce le libre établissement des étrangers dans la ville et la concurrence illégale qu'ils pratiquent<sup>31</sup>.

Le climat politique entre Genève, la Savoie et la France se détériore également à la suite de la révocation de l'Édit de Nantes en 1685. Les relations franco-savoyardes s'enveniment. Louis XIV supporte de plus en plus mal l'attitude laxiste du duc de Savoie Victor-Amédée II, qui laisse circuler librement sur ses terres les réfugiés protestants. De plus,

---

<sup>28</sup> Piero CAMPORESI, *Le pain sauvage, l'imaginaire de la faim de la Renaissance au XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1985, p. 25

<sup>29</sup> Alfred PERRENOUD, «Les réalités humaines», in Anne-Marie PIUZ, Liliane MOTTU-WEBER, *op. cit.*, pp. 59-60.

<sup>30</sup> Marie PIUZ, Liliane MOTTU-WEBER, *op. cit.*, pp. 64

<sup>31</sup> Liliane MOTTU-WEBER, «Marchands et artisans du second refuge à Genève», in Genève au temps de la Révocation de l'Édit de Nantes, 1680-1705, Genève-Paris, 1985 (MDG 50), p. 382 et sqq.

le duc rejoint la Ligue d'Augsburg, qui coalisait depuis 1686 les principales puissances européennes contre la France.

En représailles, Louis XIV occupe la Savoie de 1690 à 1696. La Conspiration de Compesières est donc composée à la fin de cette période d'occupation.

Les relations franco-genevoises se dégradent tout autant. Le roi de France tolère mal le défi que lui oppose la ville en accueillant les fuyards expulsés du royaume. Le climat diplomatique est exacerbé par ces tensions religieuses. Il existe alors à Genève une sorte d'ambassadeur du roi de France que l'on nomme le Résident. Lors des événements narrés par Mussard, le seigneur d'Iberville, nommé à cette charge délicate, déclenche une grave crise politique en août 1695 au sujet du droit de chapelle dont il jouit. Cet épisode est justement relaté dans la chanson. D'Iberville disposait en effet d'une chapelle pour son culte privé. Il demande d'agrandir les murs sous prétexte «de se garantir de la souffrance où il se trouve lorsqu'elle est remplie de monde, tant par la chaleur que la mauvaise odeur que les paysans et manouvriers y apportent»<sup>32</sup>.

Évidemment, le Petit Conseil refuse la supplique, entrevoyant derrière celle-ci une manoeuvre pour rétablir le catholicisme à Genève. La crise est encore envenimée début septembre 1695 par des feux de joie allumés par certains Genevois pour fêter la prise de Namur contre les Français par le roi d'Angleterre.

D'Iberville accuse alors les Genevois de soutenir publiquement les ennemis de la France. Sur ses conseils, le roi de France décrète le 11 novembre 1695 un blocus économique pour les fourrages, le bois et le charbon<sup>33</sup>. Sans charbon ni bois, plusieurs corps de métier se voyaient fortement pénalisés: les maréchaux-ferrants, les forgerons, mais aussi les orfèvres. C'est précisément ce blocus économique qui sert de trame à Mussard, gêné lui aussi par la pénurie de bois.

Il est également fait mention dans la *Conspiration* d'un personnage clef, Marc Dupuy, présenté comme l'instigateur de cette journée d'octobre. Ses agissements ont empoisonné la vie des Genevois à cette

---

<sup>32</sup> Lettre du Résident D'Iberville, citée par Anne-Marie PIUZ, *Recherches sur le commerce de Genève au XVII<sup>e</sup> siècle*, Genève, MDG, 1964, p. 28.

<sup>33</sup> AEG, RC 195, 6 août 1695, fol. 313.

époque. Il appartient à une famille bien assise à Genève puisque son grand-père occupa la charge honorifique de syndic de la ville. Marc Dupuy fréquente l'Académie de Genève et devient avocat, mais il fait partie de ces familles dont le pouvoir politique vacille à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Il occupe successivement les charges d'auditeur et de sautier, fonctions qui ne reflètent certes pas son statut social. Aussi, en véritable opportuniste, joue-t-il la carte française, en abjurant secrètement la religion réformée et en demandant à être relevé de ses fonctions. Il se retire sur ses terres savoyardes de Veyrier. Les autorités françaises le nomment juge-mage de Ternier en 1695 et lui permettent d'appliquer le blocus économique avec la dernière rigueur.

Dupuy entrave par exemple la rentrée des récoltes de blé genevois situées sur les terres de Saint-Victor et Chapitre, enclavées en Savoie. Il promulgue une ordonnance le 8 octobre 1695, «portant deffenses aux habitants des bailliages [de Ternier et Gaillard] de transporter hors des Estats aucun bois, braise ny charbon et de venir en cette ville les jours de feste et de dimanche»<sup>34</sup>.

En matière religieuse, il cherche à rétablir la religion catholique sur les terres de Saint-Victor. Il interdit aux petites gens d'acheter du blé afin de les contraindre d'abjurer. Le clergé savoyard et gessien ne manque pas de cautionner notre homme. Ainsi, le curé de Compesières se rend-il à Landecy, village réformé, pour interdire aux habitants de travailler les jours de fête<sup>35</sup>. Mussard est propriétaire foncier à Carouge et à Pinchat, en territoire savoyard, et à ce titre, concerné par les mesures édictées empêchant les Genevois de rentrer leurs récoltes. La *Conspiration de Compesières* apparaît donc comme une satire dirigée contre Dupuy par l'une de ses victimes. Dans un tel contexte historique (la disette de 1693, la crise économique, le blocus de la France, les malversations de Dupuy), nul doute que Mussard ait nourri quelques ressentiments.

La *Conspiration de Compesières* permet en outre d'éclairer certains aspects de la vie quotidienne des Genevois de cette fin de XVII<sup>e</sup> siècle. On ne peut qu'être frappé par la connaissance approfondie qu'a Jean Mussard de son arrière-pays. Tous les toponymes cités — près d'une

---

<sup>34</sup> AEG, RC 195, 8 octobre 1695, fol. 421.

<sup>35</sup> AEG, RC 195, 25 octobre 1695, fol. 454.



centaine — figurent dans une aire qu'Anne-Marie Piuz a qualifiée de «zone nourricière» de la ville<sup>36</sup>, cercle concentrique d'environ 30 km qui correspondait à la distance que l'on pouvait parcourir à pied en une journée avant de parvenir à la cité.

L'originalité de la situation de Genève réside dans le fait que son arrière-pays relève de suzerainetés étrangères, la Savoie et la France (pour le pays de Gex). D'Iberville observe en 1690 que la ville ne tire de ses propres terres que le quart de ses besoins en grains<sup>37</sup>. La cité se trouve donc largement tributaire de la Savoie pour ce qui est de ses subsistances. Mais ne disposant pas de moyens coercitifs pour assurer son approvisionnement, seule une complémentarité économique bien comprise peut expliquer des échanges commerciaux intenses. Mussard le souligne clairement:

**Pet être iruo, n'y a ran de sanblablou qu'à trafiqua louz on avoi louz atrou. Quan noz avin le boi du paysan u le sarbon, voz en avi l'arzan**

Pour être heureux, il n'y a rien de mieux que de commercer les uns avec les autres. Quand nous avons le bois du paysan ou son charbon, vous en avez l'argent (st.169).

On peut apprécier au fil des strophes la quantité et la diversité des échanges. Le paysan savoyard écoule sa production agricole, son blé (st.172), son beurre, ses fraises et ses châtaignes (st.178). Il livre d'autres produits du terroir, le bois et le charbon pour permettre de se chauffer et d'alimenter les forges (st.55, 62). Les fagots de bois et d'argousier préchauffent les fours des boulangers (st.126), la poix et la résine sont destinées aux cordonniers (st.78), et la greube — sorte de tuf — permet aux ménagères de nettoyer leurs planchers et leurs ustensiles de bois (st.78).

On voit également apparaître des articles artisanaux de confection plutôt sommaire, réalisés souvent à la faveur de l'hiver, des balais, des paniers, des corbeilles, des cribles, des seilles (st.77, 78), et tous ces petits métiers peu valorisants mais si nécessaires au bon fonctionnement

---

<sup>36</sup> Anne-Marie PIUZ, *A Genève et autour de Genève aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle: études d'histoire économique*, Lausanne, 1985, p. 47-48.

<sup>37</sup> Anne Marie PIUZ, Liliane MOTTU-WEBER, *L'économie genevoise...*, p. 247.

d'une ville, les porte-cendres, les ramoneurs, les rémouleurs et les vidangeurs (st.76, 77).

Les échanges Genève-Savoie ne semblent pas de moindre ampleur. Pour Mussard, si l'argent circule dans cette campagne savoyarde faiblement monétarisée, c'est grâce à Genève (st.101, 166, 169), qui contribue indirectement à payer les tailles et la quête dominicale (st.102, 170). La ville concentre en outre nombre d'artisans auxquels font fréquemment appel les Savoyards: le maréchal-ferrant (st.89), le forgeron (st.55, 165), et surtout le fondeur de cloches et l'orfèvre (st.82), qui fabrique volontiers des croix, des calices et des bénitiers, oecuménisme économique oblige! La ville remplit également un rôle commercial, avec des produits de meilleure qualité que ceux, bruts, livrés par les paysans. Mussard mentionne à plusieurs reprises les auberges qui ne laissent pas de recevoir nombre de capucins en mal de bonne chère (st.67, 69, 83). Les bouchers vendent des rôtis (st.66), alors que le paysan doit se contenter de bouilli ou de salé la plus grande partie de l'année. On trouve également du poisson pour le carême, des harengs, des morues (st.105, 116) et des pâtisseries, notamment des macarons (st.58). A cet égard, les descriptions de Mussard ne font que confirmer la thèse d'Anne-Marie Piuz soulignant l'alimentation supérieure des citadins sur les campagnards<sup>38</sup>. Enfin, la ville fait figure de prestataire de services. On y rencontre les barbiers (st.171), les apothicaires (st.85) et les médecins (st.115).

Ces échanges quasi quotidiens transcendent les divergences religieuses. Si la campagne assure la fourniture des denrées brutes, la ville assume une fonction commerciale et artisanale impliquant un savoir-faire plus élaboré. Malgré les préjugés, les oppositions, ces deux mondes communiquent et combrent une dépendance mutuelle. Cela n'échappe pas à la sagacité de Mussard, partie-prenante dans ce débat. Ce dialogue n'empêche cependant pas un antagonisme profond au niveau des doctrines religieuses. L'auteur assène à l'Église catholique une attaque virulente, la taxant d'obscurantisme et de cupidité. Il place dans la bouche des prêtres des propos acerbes:

**Savay parla san que nion s'en instruisé, y et lou segret de santa mere  
Eglissé**

---

<sup>38</sup> Anne-Marie PIUZ, *A Genève et autour de Genève...*, p. 11.

Savoir parler sans que personne s'en instruisse, ce sont les secrets de notre sainte-mère l'Église (st.153).

**Que no fat-ay, en on mo, que le mondou say blan u nay, ma qu'ossin netrou contou. Qu'on say instroi u qu'on n'y sossé pa, y n'et pa san que no baille a dinna**

Que cela peut-il nous faire, en un mot, que le monde soit blanc ou noir, pourvu que nous ayons nos sous. Que l'on soit instruit ou non, ce n'est pas ça qui nous donne à manger (st.154).

**Sopi savai santa, (...), ne sat-on pa que to netrou mistairou, que noutré messé et noutré momeri, to san ne son que dé sarlateri**

Si ce n'est savoir chanter, (...), ne sait-on pas que tous nos mystères, nos messes et nos mômeries ne sont que des charlataneries (st.156).

Tout comme le Savoyard qu'il côtoie fréquemment, Mussard parle patois, mais son discours est autre, ses valeurs religieuses divergent et contribuent à affermir une identité genevoise nourrie de la supériorité du lettré et de l'urbain.

La Conspiration de Compesières est donc une source originale pour appréhender l'histoire de Genève au XVII<sup>e</sup> siècle, dans la mesure où elle exprime la vision d'un Genevois issu des couches populaires les plus favorisées. Comme souvent en période troublée, un enfant de la cité prend la plume pour extérioriser, en patois, langue du peuple, ses inquiétudes, ses récriminations, et railler ceux qui attendent à l'autonomie de la ville. Jean Mussard s'inscrit dans cette lignée. L'idiome cristallise les valeurs identitaires qui fondent la République, en même temps qu'il soude la communauté face aux périls extérieurs, ici français et catholique. Arborant fièrement une langue que les élites genevoises s'évertuent pourtant à détruire, l'auteur de ce pamphlet valorise un vieux fonds populaire, trivial, violent, irrévérencieux, voire subversif.

L'usage du patois traduit en outre un refus de la contrainte des corps et des têtes, que cherchent à mettre en place les différents pouvoirs politiques et religieux à l'époque moderne. En ce sens, on peut constater un semi-échec de l'entreprise d'acculturation menée à Genève au XVII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, il convient bien de relativiser cette résistance populaire, dans la mesure où le pamphlétaire a déjà assimilé plusieurs des

normes civilisatrices qui nourrissent précisément l'identité genevoise: l'urbanité, la citoyenneté, l'alphabétisation et la religion réformée.

Véritable intermédiaire culturel, il incarne cette minorité de citadins privilégiés que décrit Benoît Garnot, fruit d'un syncrétisme entre archaïsme et modernité, traditions et acculturation<sup>39</sup>. L'évolution des mentalités urbaines ne fait qu'accroître encore le fossé culturel avec la campagne environnante, catholique et paysanne.

Dans le contexte d'une idéologie protestante de plus en plus contraignante, ce libelle témoigne d'une culture populaire vivace, rétive, éprise de liberté, au sein de laquelle la subversion se manifeste par la dérision et le rire. Le talent de Mussard pour la rime, son ton gouailleur et persifleur, ont favorisé un usage littéraire de l'idiome, «littérature mineure sans doute, mais qui s'élève bien au-dessus du simple folklore»<sup>40</sup>. Cette longue tradition de pamphlets satiriques fait de Genève l'une des villes les plus fécondes de la littérature franco-provençale. Loin de disparaître, le dialecte genevois va alimenter au XVIII<sup>e</sup> siècle le débat politique lors des luttes qui ébranleront la République. Lorsque les Représentants disputeront aux Négatifs le pouvoir édilital, ils opteront de nouveau pour le dialecte, légitimant ainsi leurs aspirations revendicatrices<sup>41</sup>.

---

<sup>39</sup> Benoît GARNOT, *op. cit.*, p.193.

<sup>40</sup> André BURGER, «La langue des chansons patoises de l'Escalade» in *L'Escalade de Genève, 1602, histoire d'une tradition*, Genève, 1952, p. 319.

<sup>41</sup> Pour un état de la question, se référer à René Merle, *Une naissance suspendue, l'écriture des «patois», Genève, Fribourg, Pays de Vaud, Savoie de la pré-Révolution au Romantisme*, SEHDT, Marseille, 1991.